

**Circulaire n°BCFF0930776C du 31 décembre 2009 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2010.**

31/12/2009

**Le Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat**  
à

**Monsieur le Ministre d'Etat**  
**Madame la Ministre d'Etat**  
**Mesdames et messieurs les Ministres**  
**Mesdames et messieurs les Secrétaires d'Etat**  
**Mesdames et messieurs les Préfets de région et de département**

**Objet:** Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2010.

**Réf.:**

circulaire n° 901 du 23 septembre 1967.

La circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, à titre indicatif, les dates des principales cérémonies propres à certaines confessions, pour l'année 2010.

Je vous serais obligé de rappeler aux chefs de service placés sous votre autorité qu'ils peuvent accorder à leurs agents une autorisation pour participer à une fête religieuse correspondant à leur confession dans la mesure où cette absence est compatible avec le fonctionnement normal du service.



139, rue de Bercy - Télédocus 146 - 75 572 PARIS cedex 12

**A N N E X E**

Fêtes catholiques et protestantes

Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes

- Théophanie : jeudi 7 janvier 2010
- Grand Vendredi Saint : vendredi 2 avril 2010
- Ascension : jeudi 13 mai 2010

Fêtes arméniennes

- Noël : mercredi 6 janvier 2010
- Fête de Saint Vartan : jeudi 11 février 2010
- Commémoration du 24 avril : samedi 24 avril 2010

Fêtes musulmanes

<http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-nbcff0930776c-du-31-decembre-2009-relative-aux-autorisations-dabsence-pouvant-etre-accordees-a-loccasion-des-principales-fetes-religieuses-des-differentes-confession/>

- Al Mawlid Annabawi : vendredi 26 février 2010
- Aïd El Fitr : vendredi 10 septembre 2010
- Aïd El Adha : mardi 16 novembre 2010

Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. Ces fêtes commencent la veille au soir.

#### Fêtes juives

- Chavouot (Pentecôte) : mercredi 19 mai 2010
- Roch Hachana (Jour de l'an) : jeudi 9 septembre 2010
- Yom Kippour (Jour du Grand pardon) : samedi 18 septembre 2010

Ces fêtes commencent la veille au soir.

#### Fête bouddhiste

Fête du Vesak (« jour du Bouddha ») : jeudi 27 mai 2010

La date de cette fête étant fixée à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage de plus ou moins un jour.

Source : [www.Circulaires.gouv.fr](http://www.Circulaires.gouv.fr)